

RESULTAT INTERESSEMENT : Encore la faute aux objectifs ?



Une fois de plus, année exceptionnelle et Intéressement médiocre.

La faute à qui ? la faute à quoi ? Peut-être que l'un incombe à l'autre. Alors dans ce cas, le territoire France donne une manne supplémentaire, le fait du Prince, comme pour le SIP Vendeur, comme pour le STIP, ...

UNE PART GROUPE MOYENNE

2.55% pour cette part,

C'est une valeur à mettre en perspective avec les résultats du Groupe salués par les marchés financiers, et dont nos actionnaires se verront proposer un dividende très « intéressant ». Même le SSI (Sustainability Impact), habituellement très bon, n'a pas concouru à afficher une meilleure valeur.

Peut-être nos objectifs sont-ils trop ambitieux ?

A la CFE-CGC, nous le pensons très fort et nous le dénonçons invariablement.

UNE PART LOCALE CONSTANTE

La Part France pour SEI-SEF est bonne, égale à 2023, mais pas exceptionnelle. 3.65% de paiement reste de bonne facture.

Devant des résultats France Opérations « en ligne avec les révisions de l'entreprise » mais très en deçà des objectifs de début d'année (le fameux +6%) ... la part France ne paiera pas comme elle aurait dû le faire avec des objectifs normaux (c'est-à-dire atteignables).

La Part Industrielle, malgré des objectifs forts d'évolution des coûts fixes et de productivité paiera presque à sa cible. La CFE-CGC avait demandé et obtenu l'intégration d'un critère supplémentaire (Performance énergétique des sites français). Celui-ci paiera au maximum, atténuant une performance atone.

Seule la part Sécurité sera au maxi. Au moins l'engagement des salariés paye quand ils ont directement la main dessus.

LE FAIT DU PRINCE

Pour faire correctement les choses et ne pas frustrer le paiement quasi automatique de l'Intéressement chaque année, **la Direction ouvre son portefeuille et compense par un complément le résultat médiocre du calcul pour payer une somme attendue. Cette année ce sera : +0,3% en complément.**

CONCLUSION

6.19% + 0.3% pour SEI et SEF* = 6.49% d'intéressement final.

** ou 0.4% pour des entités légales plus dégradées et si les Conseils d'Administration de SEI et SEF du 3 avril valident l'initiative.*

Cela aurait pu être la double peine, pour les salariés de SEI-SEF et ses filiales en difficulté, mais aussi pour l'entreprise.

La CFE-CGC pense qu'en guise de motivation, les dispositifs d'Incentive sont à revoir. Comment (dé)motiver des collaborateurs fortement engagés comme ceux du pays France ? La méthode de l'âne et sa carotte ne marche plus. Il est temps de trouver d'autres formes de récompenses pour motiver les salariés de SE sauf à vouloir les transformer en moutons.

CONTACT

PHILIPPE BORDAS

cfecgc.schneider@gmail.com

Pour agir à vos côtés !



Schneider Electric